Image not found or type unknown

CONSULTATIONS DES COMPTES BANCAIRES LORS DE LA DEMANDE D AIDE

Par **encoreunepersonne**, le **29/01/2013** à **16:21**

Bonjour,rnj'aimerais savoir si les services instructeurs lors de la demande d'aide financière pour une complémentaire santé, ont accès au livret bancaire du demandeur, sans que cela relève d'une pièce justificative demandée à fournir avec le dossier?J'ai réussi à me constituer de petites économies sur un livret A et suis devenu handicapé et dois donc faire des demandes d'aide...mes économies antérieures vont elles me porter préjudice?rnDans l'attente d'une réponse et en vous remerciant d'avance de votre attention...

Par **chaber**, le **29/01/2013** à **17:13**

bonjourrnrnl'ACS dépend de vos ressources et de votre position locataire ou propriétairernrn
http://www.ameli.fr/assures/soins-et-remboursements/cmu-et-complementaires-sante/aide-a-l-acquisition-d-une-complementaire-sante/objectif-et-avantages-de-l-acs_artois.php

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés